

**Compte rendu du
Conseil Scientifique du
14 décembre 2004**

Ordre du jour :

- 1 – Information : projet AGIR
- 2 – Approbation du compte rendu du Conseil Scientifique du 7 octobre 2004
- 3 – Contrat d'établissement 2006-2009 : vote du projet de note stratégique
- 4 – Budget initial recherche
- 5 – Arborescence NABUCO
- 6 – Convention LEA LEMAC
- 7 – Demandes d'accompagnement de la valorisation : LAMIH, IEMN-DOAE, LMP
- 8 – Demande d'aide Etat et FEDER « Plate-forme technologique ingénierie urbaine »
- 9 – Demandes d'aide aux colloques : PENTOM, « la laïcité », « identités et altérités dans l'espace anglophone »
- 10 – Questions diverses

1 – Information : projet AGIR

Le projet d'Aide à la Gestion Informatisée de la Recherche a bien avancé. En raison d'un ordre du jour chargé, sa présentation aux membres du Conseil scientifique est reportée au début de l'année 2005. M. Mokrab adressera en outre aux Directeurs de laboratoire une adresse électronique leur permettant de tester l'application et de formuler des remarques et suggestions.

2 – Approbation du compte rendu du Conseil scientifique du 7 octobre 2004

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3 – Contrat d'établissement 2006-2009 : vote du projet de note stratégique

M. Bricout présente les lignes directrices du projet d'établissement, qui sera prêt dans le courant du mois de janvier :

Les principes fondateurs :

- démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur
- adéquation à l'environnement socio-économique
- professionnalisation des formations.

La Région Nord-Pas-de-Calais est déficitaire en termes d'emplois stratégiques, marquée par une tradition de formations courtes et une insuffisance de l'esprit entrepreneurial et de mobilité.

Le projet d'établissement 2006-2009 s'inscrit dans une logique de continuité (continuité des engagements notamment engagements du CPER en cours).

Le contexte

L'UVHC a eu un rôle de pionnier dans la mise en place du LMD en 2002. Le LMD est l'un des principaux outils pour inscrire l'UVHC dans le contexte nouveau lié au renouvellement des générations et à la nécessité économique et sociale de se former tout au long de la vie. Il y a nécessité de légitimer la réforme en tirant tous les enseignements de son expérience pour aller au bout des attentes qu'elle a suscitées. Nous donnerons à cette phase du développement le nom de LMD-2.

L'homogénéisation des niveaux de diplôme va faciliter leur comparaison entre établissements à l'échelle européenne et une demande forte des étudiants en la mise en place d'échelles de valeur permettant de guider leurs choix. L'organisation, la structuration et le développement de notre politique internationale doivent intégrer ces nouvelles données. Il s'agira de « *passer d'une politique de développement de nos relations internationales à une internationalisation de nos activités* ». Tous les acteurs de la vie universitaire doivent être concernés afin de pouvoir rapidement définir les contours d'une politique de gouvernance incluant une logique d'évaluation.

Le projet 2006-2009 sera l'occasion d'une analyse approfondie des forces et des faiblesses grâce à la mise au point d'indicateurs performants permettant un réel étalonnage avec les autres universités dans un contexte international.

L'UVHC s'inscrit dans une logique concertée de développement avec les six universités publiques du Nord-Pas-de-Calais pour construire en commun leur avenir : *aucun secteur de notre vie universitaire n'est exclu du champ de la réflexion à venir.*

Le projet est articulé autour de 4 priorités fortes :

- Optimiser l'application actuelle de la réforme LMD aux plans structurel et organisationnel et anticiper ses implications, pédagogiques, structurelles et financières ⇒ LMD2
- Affirmer une politique de recherche et de transfert ambitieuse et accroître l'induction recherche-formation.
- Passer d'une logique de développement des relations internationales à une politique d'internationalisation de toutes nos activités.
- S'inscrire progressivement dans une logique régionale de mise en cohérence de l'offre de formation, de projets scientifiques partagés, de structuration de la recherche, de mutualisation de services et de pratiques communes en intégrant à cette logique la nécessaire dimension interrégionale frontalière.

M. Bricout expose ensuite les volets « LMD2 », « recherche et transfert » « gouvernance » « gestion des ressources humaines » et « vie de l'établissement ».

Mme Mairesse donne des précisions concernant la recherche. Elle signale que chaque enseignant-chercheur devrait pratiquer au moins une semaine de mobilité dans sa carrière.

M. Bricout demande s'il y a des questions concernant la politique documentaire. M. Barbier déplore le désabonnement de l'UVHC à Science Direct : les étudiants de STAPS travaillent sur les revues médicales. M. Bassinet indique que cela ne résulte pas d'une négociation de l'UVHC, mais nationale. Il va chercher une solution au problème.

M. Morel souhaite que la concurrence entre établissements soit combattue, et s'inquiète que la « gouvernance » prévoie de remplacer les services par des directions. Il se prononce en faveur de l'aménagement des 1ères années d'enseignement des maîtres de conférences et indique que le volume exorbitant des heures complémentaires révèle l'insuffisance des postes.

M. Bricout signale que le terme « gouvernance » ne reflète pas l'esprit de ce qu'il englobe. Le terme de « directions » ne signifie pas qu'elles seront directives. M. Bricout va dans le même sens que M. Morel, quant à l'insuffisance des postes d'enseignants-chercheurs.

M. Hirschi signale que la FLLASH a montré l'exemple concernant la baisse des heures complémentaires. Pour être attractive, une université ne doit pas supprimer les enseignements novateurs et qui intéressent peu d'étudiants. Il faut être capable de se restructurer, ce qu'a fait la FLLASH, jusqu'à un certain point. En outre, M. Hirschi déplore qu'en sciences humaines, certains collègues dynamiques sont souvent rétifs à des projets de collaboration. C'est pourquoi M. Hirschi demande que soit précisé dans la note stratégique (l'enjeu majeur sera de profiter de la politique de concertation active en recherche et) « **d'inciter les enseignants-chercheurs à s'intégrer à des équipes de recherche** » (au niveau régional pour leur permettre un égal accès aux moyens de faire de la recherche). Enfin, M. Hirschi signale qu'en sciences humaines, il y avait déjà beaucoup de pédagogie active. En cela, le LMD n'est pas une révolution pour les sciences humaines.

M. Delebarre s'interroge sur la mutualisation des actions des écoles doctorales (en page 7 du volet recherche), et propose la création d'une école doctorale européenne, le texte étant paru.

Mme Mairesse indique que des moyens seront associés à la « politique de site régional en recherche et valorisation » (cf tableau p 12 du volet recherche).

M. Delebarre signale enfin que la conclusion de la note stratégique exclut par sa formulation les collaborations avec les universités montoises. Il est ainsi proposé d'ajouter en conclusion (réaffirmer ses spécificités fondatrices) « **et territoriales** ».

M. Gazalet demande comment sera mis en œuvre le redéploiement des IATOSS annoncé.

M. Bricout indique qu'un travail a été effectué sur la base de la norme SANREMO, amendée. Il a permis de constater une surdotation massive des services généraux sauf de l'Agence Comptable et des services financiers.

M. Mokrab s'étonne que « l'université s'engage à amplifier les recrutements externes » étant donné la politique ambitieuse de formation des personnels AITOSS.

M. Bricout répond que cela s'applique essentiellement aux enseignants-chercheurs. Il faut éviter l'autorecrutement, sauf à la FDEG et à l'IAE, où on a d'énormes difficultés à recruter et fidéliser les enseignants-chercheurs.

M. Debernard signale une lourde charge pédagogique dévolue aux enseignants-chercheurs.

M. Bricout indique qu'il faut développer la formation continue et l'apprentissage, générateurs de moyens, qui permettront de recruter sur ressources affectées. On ne peut plus recruter sur les services généraux : l'UVHC est surdotée en ATOSS au regard de la norme ministérielle (en intégrant les « Sapin »).

M. Debernard déplore que rien ne soit pour l'heure affiché vers « le bas », à savoir des actions en faveur des écoles et collèges. M. Bricout renvoie vers le volet formation.

Mme Mairesse propose aux membres du Conseil scientifique de voter sur le projet de note stratégique, en prenant en compte les deux amendements précités. Le Conseil Scientifique donne un avis favorable à l'unanimité.

4 – Budget initial recherche

M. Houvenaghel présente le budget initial recherche 2005. Les responsables de laboratoire ayant des équipes de recherche ont été sollicités pour la répartition interne.

Le budget initial recherche est approuvé à l'unanimité.

5 – Arborescence NABUCO : UB 915, UB 914 (L915 et NL 915)

L'arborescence Nabuco est approuvée à l'unanimité.

6 – Convention LEA LEMAC

M. Gazalet donne des précisions sur le sujet : la convention concerne le groupe ULTRAS-MAT de Philippe PERNOD. La compétence des russes en matière de recherche en magnétoacoustique non linéaire est remarquable.

La convention est approuvée à l'unanimité.

7 – Demandes d'accompagnement de la valorisation : LAMIH, IEMN-DOAE, LMP

MM. Debernard (LAMIH), Nassar (IEMN-DOAE) et Mme Leriche (LMP) présentent leur projet. Mme Mairesse indique que tous les laboratoires éligibles à ce titre ont été contactés. La dotation ministérielle est de 30 000 € par an. Aucune somme n'ayant encore été dépensée sur cette ligne en 2004, M. Houvenaghel demande si les fonds peuvent être pris sur la dotation 2004. Mme Mairesse indique qu'il convient de soumettre la question à M. Desrumaux.

La répartition suivante est approuvée à l'unanimité :

- LAMIH (coopération homme-machine et conduite automobile : vers un système de régulation de vitesse adaptatif aux conditions de trafic) : 10 000 €
- IEMN-DOAE (développement d'un outil acoustique de caractérisation du pétrissage et de la fermentation des pâtes boulangères) : 10 000 €
- LMP (soutien à un centre d'expertise dans la découpe et la finition des pièces céramiques massives en particulier piézoélectriques) : 9 750 €.

8 – Demande d'aide Etat et FEDER « Plate-forme technologique ingénierie urbaine »

M. Tahon présente le projet. L'UVHC est pilote de cette plate-forme technologique.

Le projet reçoit un avis favorable à l'unanimité.

9 – Demandes d'aide aux colloques

Laboratoire Demandeur	Objet	Demande en €	Proposition en
LAMIH M. Olivier SÉNÉCHAL	PENTOM 2005 (Les Performances et Nouvelles Technologies en Maintenance) 18, 19, 20 avril 2005	2500	2500
AGMEN M. Emmanuel CHERRIER M. Alexandre BONDUELLE	La laïcité 18 et 19 mars 2005	1500	1500
CRHICC Madame Ammaria LANASRI	Identités et Altérités dans l'espace anglophone 4 et 5 novembre 2004	1500	1500

Après présentation des demandes, les propositions sont approuvées à l'unanimité.

10 – Questions diverses

Pas de question.

Valenciennes, le 5 janvier 2005

M.P MAIRESSE

Présidence du Conseil Scientifique : Mme MAIRESSE

Présents :

Collège A : Mme FOLLET
MM. DELEBARRE, GAZALET, GUERRA, HIRSCHI, KASTELIK, KOLSKI,
LABRAGA, LOCHEGNIES, MONNOYER DE GALLAND

Collège C : MM. DEBERNARD, DEQUIDT, DUQUENNOY

Collège D : M. MOREL

Collège E : MM. DANJOU, GARÇON

Collège F : M. MOKRAB

Collège usagers : MM. BASSEZ, GUIOST, MAALEJ

Invités : Mmes LANASRI, LERICHE
MM. BARBIER, BASSINET, BEN BARKA, BONDUELLE, DESMET,
DESRUMAUX, DULION, HOUVENAGHEL, NASSAR, SÉNÉCHAL, TAHON

Ont donné pouvoir : Mme CARLIER-HEREMANS et M. CAUFFRIEZ à M. DUQUENNOY
M. LEMOINE à M. GARÇON

Excusés : Mme LÉTARD, MM CHEVALIER, DELBECQ, FLAMME, HERRERAS, IOOS,
WAUTERS